

OBJECTIF PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



LE PROJET DE PLAN DE ZONAGE

Le territoire communal de Trilport a été divisé en :

• 7 zones urbaines U

- UA** : Tissu urbain de centre-ville – UAa et Uab.
- UB** : Zone d'extension du centre-ville.
- UF** : Zone de lotissements composée de pavillons – UFa.
- UG** : Zone pavillonnaire dense – UGa.
- UH** : Grandes propriétés de caractère sur le coteau
- UV** : Zone commerciale d'entrée de ville à l'est.
- UX** : Zone industrielle en entrée de ville à l'est et au nord de la voie ferrée – UXa, UXb, UXc, UXd.

• 2 zones à urbaniser AU

- AUA** : Zone destinée à accueillir le site central de la ZAC (Saint-Fiacre/Verdun).
- AUG** : Zone destinée à accueillir une nouvelle urbanisation au sud de la commune – AUGa, AUGb.

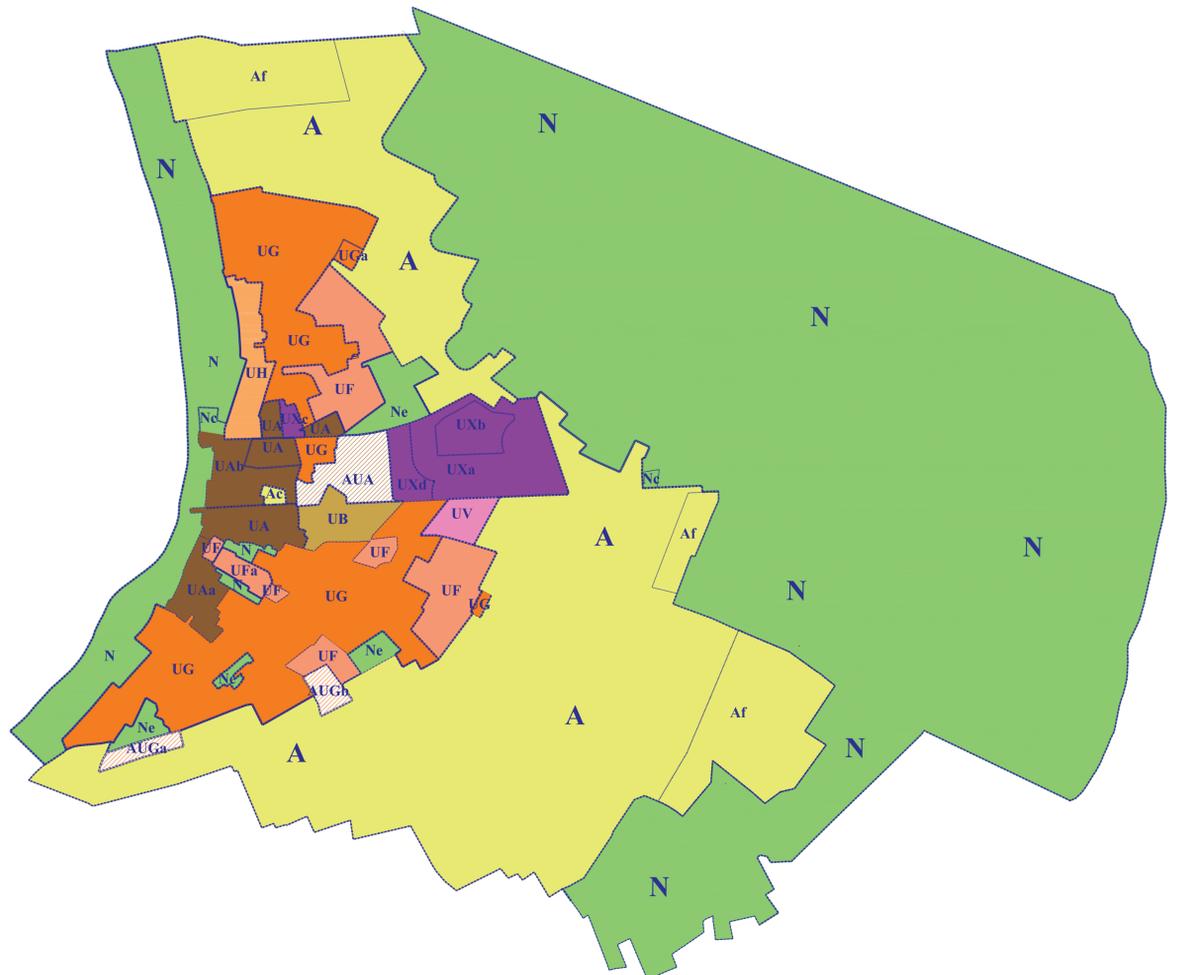
• 1 zone agricole A

- A** : Zone agricole – Ac, Af.

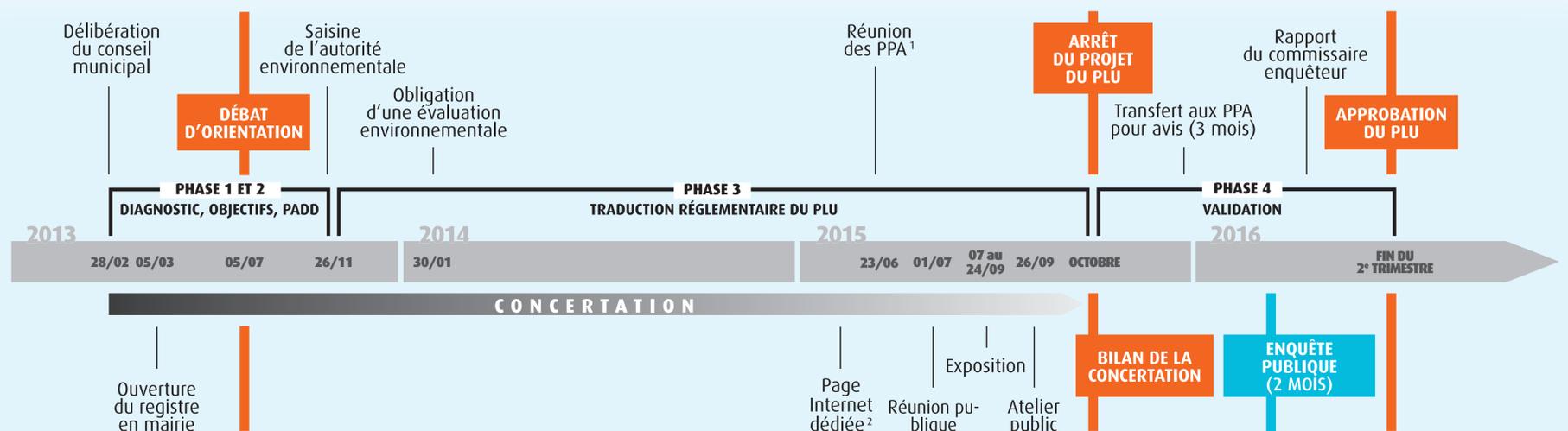
• 1 zone naturelle N

- N** : Zone naturelle à protéger – Nc, Ne.

Sur chacune de ces zones, s'appliquera un règlement spécifique.



BÂTIR LE PLU DANS LE TEMPS



1. Personnes publiques associées (services de l'état, Conseil départemental, collectivités). • 2. page mise à jour au fur et à mesure.

www.trilport.fr/les-grands-projets/le-plu